

RAPPORT D'INSPECTION

COTES DE COMPORTEMENT ET PRIORITÉS D'INTERVENTION

Évaluation du comportement des éléments d'une structure

| Comportement | Pourcentage de diminution de l'aptitude d'un élément à jouer son rôle | |
|--------------|---|-------------------|
| | Cote | Élément principal |
| 4 | 0 à 10 % | 0 à 10 % |
| 3 | 10 à 20 % | 10 à 30 % |
| 2 | 20 à 30 % | 30 à 50 % |
| 1 | > 30 % | > 50 % |

Priorités d'intervention

| CEC | Délai d'intervention suggéré |
|-----|--|
| 4 | Aucune intervention requise avant 10 ans |
| 3 | Interventions requises d'ici 6 à 10 ans |
| 2 | Interventions requises d'ici 5 ans |
| 1 | Interventions requises d'ici 2 ans |

Les interventions requises d'ici 2 ans ne doivent pas être associées à une notion d'urgence. Elles indiquent plutôt que les interventions visées doivent être effectuées à court terme et avant d'autres qui peuvent être remises à une date ultérieure.¹

Il est à noter que le terme « intervention » ne vise pas exclusivement des travaux de réparation ou de réfection mais peut également s'appliquer à une mesure ou à une action comme l'obtention d'un avis technique de la Direction des structures.²

¹ Tiré du manuel d'inspection des structures, Février 2010, chapitre 3 — Système d'évaluation de l'état p.3-23

² Tiré du manuel d'inspection des structures, Février 2010, chapitre 3 — Système d'évaluation de l'état pp. 3-23 et 3-24